

ANCIENNE ET NOUVELLE ECOLE DE FAUCIGNY

Nous nous sommes tous retrouvés un jour ou l'autre sur les bancs de l'école. Voilà plus d'un siècle, que des générations de Faucignerands s'y succèdent.

Mais connaissez-vous réellement son histoire ?

Avant la construction de l'école actuelle, la classe se faisait dans une pièce du presbytère. Elle servait également de salle de réunions pour les séances du conseil. L'enseignement était assuré par une régente. Les garçons se rendaient à l'école le matin et les filles l'après-midi.

Les parents ne participaient pas à son fonctionnement comme nous le montre une délibération du conseil du 5 mars 1861 : *“les parents étant presque tous de misérables fermiers, ce serait détruire l'école que d'imposer les enfants”*. Seul le chauffage de la classe leur incombait, chacun son tour apportait des bûches de bois. Le mobilier était rudimentaire et les *“fonds de la commune ne permettaient pas de faire acquisitions de livres”*.

La commune comprenait alors (en 1861) 324 habitants et il devenait nécessaire *“d'aviser au moyen de construire une maison d'école”*.

Cette époque correspond à la démolition de la vieille église située vers le monument aux morts. En effet le conseil pensait réutiliser des matériaux de la vieille église ou encore son emplacement pour construire une maison d'école ou de commune.

A la délibération du 12 mai 1861, on peut lire le compte-rendu fait par **une personne de l'art** que la commune avait fait venir *“afin de constater si le monument pouvait s'utiliser à quelque chose”*. Cette personne *“avait déclaré qu'il n'y avait rien dans ce bâtiment qui puisse être pris en considération hormis les ardoises et les matériaux que l'on pourrait conserver”*. De même, elle fait remarquer *“que le milieu d'un cimetière serait un bien triste emplacement pour une maison d'école ou de commune”* (la vieille église était entourée du cimetière).

La commune renonce donc à son projet initial. Elle demande à vendre la parcelle de terre qui avait été proposée en premier lieu et le prix en serait affecté au paiement du nouvel emplacement.

La délibération du 16 juin 1861 est consacrée au financement du projet évalué à 10 000 francs. Mais la commune, étant déjà endettée, contracte un emprunt de 2000 francs sur 50 ans à partir de 1862 (pour échelonner la dette).

Reste à trouver un terrain pour la construction de l'école et mairie.

N'arrivant pas à trouver les fonds nécessaires, elle accepte le 11 octobre 1863, un don fait par Mr Bel, négociant à Cologne-sur-Rhin de 500 francs destiné à l'achat d'un terrain. La commune le remercie *“pour sa noble générosité et sa haute sollicitude pour le progrès de l'éducation dans sa commune”*.

Le choix se porte alors sur l'emplacement actuel de l'école.

Le 29 mai 1864, les plans et devis sont acceptés par le conseil : *“ayant examiné les plans et devis fournis par l'architecte Pompée de Bonneville, pour la construction d'une maison d'école et de mairie dont la commune a grandement besoin, les trouve à son goût et les adopte à l'unanimité”*.

La commune fait constater à Mr le Préfet que le percepteur a entre les mains une somme de 1938 francs et 73 centimes, pour faire face aux dépenses de la construction. Elle constate qu'un second emprunt serait nécessaire et prie le préfet de lui accorder un large subside.

Les travaux débutent mais sont vite ralentis. Le 3 mars 1866, la commune met en demeure l'entrepreneur car les travaux devaient être terminés pour le 18 juillet 1866 d'après le rapport de l'architecte Pompée. L'achèvement des travaux est reporté au 1er août 1866.

La commune vote également un budget de 300 francs pour l'acquisition du mobilier de l'instituteur et demande une aide *“de son excellence Monsieur le ministre de l'Instruction Publique”*.

Le 10 février 1867, la commune constate l'état d'achèvement des travaux avec l'architecte et demande de faire restaurer ce qui *“n'a pas été bien construit et d'achever ce qui n'est pas encore été fait aux frais de l'entrepreneur”*.

Il a fallu près de huit ans pour achever la construction du bâtiment, la partie supérieure étant réservée à la mairie et au logement de l'instituteur. L'école est désormais prête à accueillir ses nouveaux écoliers comme elle le fait toujours aujourd'hui à l'aube du 21ème siècle.

GAY Florence